



Château de la
Hunaudaye

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2023

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de son exposition estivale « *Au-delà des pierres. Le château vu autrement* », l'association du château de la Hunaudaye organise un concours photo amateur.

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer le thème suivant :

« Historique, insolite, moyenâgeux, estival... Quel regard portez-vous sur le château de la Hunaudaye ?

Partez explorer les recoins du site et ses vestiges, laissez-vous envahir par les lieux et révélez nous votre Hunaudaye. Audace et originalité attendue ! »

Le concours se déroulera du 03 juillet au 17 août 2023.

Deux catégories vous sont proposées, la catégorie « Adulte » et la catégorie « Moins de 16 ans ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours amateur est ouvert aux personnes majeures et mineures (autorisation de participation à fournir par le représentant légal) dans la limite d'une participation par personne.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours. Les photographes professionnels sont également exclus du concours.

Le participant devra remplir et signer le bulletin d'inscription au concours.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord des personnes photographiées lorsque la photographie peut mettre en cause les droits des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Les organisateurs se donnent le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent envoyer leur photographie à l'adresse mail suivante « concours@la-hunaudaye.com », dans le respect des dates d'ouverture et de clôture du concours, en sachant que la limite d'envoi est le jour de clôture du concours à minuit.

Pour que son inscription soit prise en compte, chaque participant doit impérativement renvoyer le règlement et le formulaire d'inscription signés ainsi que l'autorisation de participation par le représentant légal pour les mineurs.

Toute inscription incomplète sera rejetée.

Article 4 : Conditions techniques du cliché

Pour que la photo soit prise en compte, il faut que :

- la photographie soit prise impérativement au château de la Hunaudaye
- la photographie ne doit pas être retouchée ou filtrée
- la photographie ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web...
- la photographie doit être en adéquation avec le thème du concours
- la photographie doit avoir un poids minimum de 1 MO

Une seule photo par participant sera acceptée

Le photographie devra être envoyée au format jpeg. Les photographies sur support papier ne sont pas acceptées.

Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos : Du 03 juillet au 27 août 2023.

Sélection des gagnants : Du 28 août au 3 septembre 2023.

Annonce des résultats : Semaine du 4 au 10 septembre, les gagnants seront avertis par mail.

Article 6 : Jury & prix

Le jury sera composé de membre de l'association du Château de la Hunaudaye et de partenaire du concours photo. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Pour la catégorie « Adulte », 3 prix seront décernés.

- Le 1^{er} prix : Tirage de la photo en 50x70 cm avec encadrement en bois blanc réalisé par Instant Précieux de Lamballe, ainsi qu'un Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Hunaudaye. Le temps de l'instant.* » de François Faivre-Cubizolles.
- Le 2^{ème} prix : Tirage de la photo en 20x30 cm avec encadrement en bois blanc réalisé par Instant Précieux de Lamballe, ainsi qu'un Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Hunaudaye. Le temps de l'instant.* » de François Faivre-Cubizolles.
- Le 3^{ème} prix : Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Hunaudaye. Le temps de l'instant.* » de François Faivre-Cubizolles.

Pour la catégorie « Moins de 16 ans », 3 prix seront décernés :

- Le 1^{er} prix : Tirage de la photo en 50x70 cm avec encadrement en bois blanc réalisé par Instant Précieux de Lamballe, ainsi qu'un Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Les fantasmagoriques aventures de Lucette au Château de la Hunaudaye* » de Anbleizdu & Gaëlle Grizzly
- Le 2^{ème} prix : Tirage de la photo en 20x30 cm avec encadrement en bois blanc par Instant Précieux de Lamballe, ainsi qu'un Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Les fantasmagoriques aventures de Lucette au Château de la Hunaudaye* » de Anbleizdu & Gaëlle Grizzly
- Le 3^{ème} prix : Pass annuel 2024 pour le château de la Hunaudaye et le livre « *Les fantasmagoriques aventures de Lucette au Château de la Hunaudaye* » de Anbleizdu & Gaëlle Grizzly

Un prix supplémentaire sera décerné, il s'agira du prix du public. Ce prix sera désigné parmi les photos des deux catégories.

Sélection pour le prix du public : chaque semaine un membre de l'association du château de la Hunaudaye (hors jury) sélectionnera son « coup de coeur » dans les envois. Cette photo « coup de coeur » sera alors sélectionnée pour participer au prix du public. Les photos sélectionnées seront alors soumises au vote du public via les réseaux sociaux (facebook et instagram) à l'issue du concours. Le gagnant recevra un lot surprise.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèce.

Article 7 : Droit de diffusion

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom ou pseudo et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, réseaux sociaux, sites du concours...). La publication des photos sera faite à titre gracieux et aucune rémunération ne pourra être demandée. Les organisateurs s'engagent à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion du concours. L'auteur conserve la propriété intellectuelle de la photo. L'organisateur ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours, sans modification et avec les noms des auteurs. Les fichiers des photos non sélectionnées seront détruits.

Article 8 : Informations et libertés

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication à un tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 9 : Litiges, différents

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce. Si une ou plusieurs dispositions des présents étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.



Château de la
Hunaudaye

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE :

CATÉGORIE DU CONCOURS

- Adulte
- Moins de 16 ans

JE SOUSSIGNÉ(E)

- souhaite participer au concours photo organisé par le château de la Hunaudaye
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et accepte ses conditions
- veut inscrire le copyright suivant avec la photo :
- ne souhaite pas être nommé(e) si ma photo est publiée sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

DATE ET SIGNATURE

Autorisation par le représentant légal si mineur(e)

Je déclare être le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

ADRESSE :

DATE ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL